

Les critères et les dates d'admission sont communiqués sous réserve des votes des instances.

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous allez candidater pour le **Master 2 Autisme et autres troubles neuro-développementaux** de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, parcours professionnel de la Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la santé ».

Capacité d'accueil maximale pour l'année universitaire 2018-2019 : **33**

Ce parcours **donne accès au titre de psychologue**.

Public : formation initiale et formation continue

Pour une **reprise d'études** (salariés, demandeurs d'emploi, etc.) contacter, Annick PUZENAT (annick.puzenat@univ-tlse2.fr - [05 61 50 41 02](tel:0561504102))

Pour un **contrat de professionnalisation** (étudiants en formation initiale, demandeurs d'emploi, etc.), contacter Cécile GADIOT (cecile.gadiot@univ-tlse2.fr - [05 61 50 48 56](tel:0561504856))

Vous trouverez ci-joint le dossier de candidature à faire parvenir à notre secrétariat :

AU PLUS TARD le 22 juin 2018 le cachet de la poste faisant foi, à

Université Toulouse Jean-Jaurès
UFR de Psychologie
Patricia Dejumné
Master 2 Autisme et autres troubles neuro-développementaux
5 Allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 9

La sélection s'organise en trois étapes :

- ✓ La recevabilité des dossiers
- ✓ La phase d'admissibilité : évaluation des dossiers de candidature
- ✓ La phase d'admission sur entretien

Note importante : Les candidats peuvent être admis sous condition de validation du master 1 au 17 juillet 2018.

A la date du 22 juin 2018, le mémoire devra avoir été soutenu et le rapport de stage rendu. Un dossier sera considéré comme incomplet s'il manque plus de deux notes de M1 (hors rapport de stage).

Cordialement,

La Responsable du master

Etape 1 - Recevabilité du dossier

Le **Master 2 Autisme et autres troubles neuro-développementaux** s'adresse plus spécifiquement à des étudiants :

- titulaires d'une Licence 3ème année de Psychologie et avoir validé un Master 1 (ou Maîtrise complète) de Psychologie.
- Ayant effectué un parcours identifié en Psychopathologie Développementale. Ce parcours doit obligatoirement être composé : au niveau M1, d'une UE de spécialisation de Psychopathologie Développementale et d'une UE parmi 701 ou 702 ou des UEs conseillées par la mention ou toute autre UE équivalente à l'un de ces enseignements, qui aurait été obtenue dans une autre université.

Les étudiants ayant réalisé leur cursus dans une autre université que Toulouse II, sont invités à détailler dans leur dossier de candidature le contenu des enseignements validés en psychopathologie, en psychopathologie développementale et sur le handicap.

- Avoir effectué un stage de 200h ou 175h pour les années antérieures à 2015-2016, sous la responsabilité d'un psychologue dans un établissement public ou privé accueillant des personnes (enfants, adolescents ou adultes) en situation de handicap
- A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) prérequis dans le cadre de la validation des acquis :
 - au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat de l'UFR de psychologie
 - au titre du décret du 23 août 1985 (VA85) : contact cellule VAE
 - au titre du décret du 26 avril 2002 (VAE) : contact cellule VAE

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

MASTER 2

« Master 2 Autisme et autres troubles neuro-développementaux »

→ Copies des diplômes obtenus

→ Copies des relevés de notes de licence et maîtrise ou M1

→ Un rapport de stage (maximum 4 pages) à réaliser sur le stage obligatoire de 200h

→ 2 enveloppes timbrées (tarif en vigueur) à vos nom et adresse pour les réponses (aucune réponse ne sera donnée par téléphone).

→ Attestations signées et tamponnées par les Institutions.

Les pièces mentionnées ci-dessus seront contenues dans une chemise rigide bleue clair (à élastiques et 3 rabats) en indiquant sur la couverture les nom et prénom du (de la) candidat(e).

Il est conseillé aux étudiant(e)s de constituer leurs dossiers avec des photocopies de documents administratifs. NE PAS JOINDRE D'ORIGINAUX CAR AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUÉ.

Les dossiers incomplets ou retardataires ne seront pas traités.

Le dossier complet doit être déposé en mains propres ou envoyé (en recommandé avec accusé réception) à l'UFR de Psychologie :

AU PLUS TARD le 22 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi, à

Université Toulouse Jean-Jaurès

UFR de Psychologie

Patricia Dejumné

Master 2 Autisme et autres troubles neuro-développementaux

5 Allées Antonio Machado

Note importante : Les candidats peuvent être admis sous condition de validation du master 1 au 17 juillet 2018. A la date du 22 juin, le mémoire devra avoir été soutenu et le rapport de stage rendu. Un dossier sera considéré comme incomplet s'il manque plus de deux notes de M1 (hors rapport de stage).

1. ETAT CIVIL

Coller photo
ICI

N° INE :

Nom :

Nom marital :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Profession :

2. ATTENTES / UES RECOMMANDEES

M1 : - UE de spécialité suivies en M1 :

1-

2-

- Stage de 200h (avec attestation délivrée par l'Institution et le rapport de stage) pré-requis pour le parcours.

3. FORMATION

Bac : Année d'obtention :

Veillez indiquer votre moyenne en M1 : _____

3.1 Détailler votre cursus universitaire :

<i>Diplôme</i>	<i>Obtenu (année)</i>	<i>En cours (date prévue)</i>	<i>Mention</i>	<i>Nom de l'établissement d'enseignement supérieur</i>

3.2 Détailler les UE suivies en Psycho.de la Santé au cours de votre cursus universitaire :

<i>Intitulé de l'UE</i>	<i>Grade</i>	<i>Mention</i>	<i>Descriptif du contenu en quelques mots clés</i>

3.3 Détailler si vous avez d'autres expériences de formation dans le champ de la Psychologie de la Santé (mettre en annexe les attestations correspondantes) :

<i>Intitulé de la formation</i>	<i>Lieu et nom de la structure de formation</i>	<i>Descriptif du contenu en quelques mots clés</i>

3.4 Mémoire de Master 1 (ou Maîtrise)

Titre du mémoire :

Directeur (Nom, Prénom, statut et institution)

Note du mémoire :

Résumé du mémoire
→ Maximum 1 page dactylographiée

--

4. EXPERIENCES DE TERRAIN EN RELATION AVEC LA PSYCHOLOGIE DE LA SANTE

4.1 Stages :

Mettre en annexe les attestations (signées et tamponnées par les institutions) accompagnant les informations délivrées.

<i>Année</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Institution</i>	<i>Missions confiées en quelques mots</i>

4.2 Autres expériences professionnelles ou associatives :

Mettre en annexe un justificatif de chaque activité (attestation d'employeur, bulletin de salaire etc.)

<i>Année</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Institution</i>	<i>Missions confiées en quelques mots</i>

7. MOTIVATION ET PRE-PROJET PROFESSIONNEL (ne pas dépasser 2 pages dactylographiées)

8. Formulaire indiquant les différentes candidatures :

Je certifie l'exactitude des informations portées sur ce dossier de candidature.

Lieu, date :

Signature

Etape 2 - Phase d'admissibilité

Le jury procède à l'examen du dossier et de sa qualité.

Les critères d'évaluation sont :

- la moyenne au M1
- Les notes obtenues aux UE fondamentales plus spécifiquement à l'UE Psychopathologie Développementale
- La thématique et la note du mémoire de recherche
- le type de stage effectué et le type de structure
- la pertinence du projet professionnel
- L'adéquation du projet avec la formation proposée
- La motivation du candidat

A la suite de cette étape, **La liste des candidats auditionnés sera publiée sur le site web de l'UFR et affichée à l'UFR de psychologie à compter du 28 juin 2018.**

ATTENTION : la liste des candidats auditionnés vaut convocation.

Etape 3 - Phase d'admission sur entretien

Les entretiens auront lieu les 3 et 4 juillet 2018

Les critères d'évaluation sont :

- Le positionnement de l'étudiant en tant que futur professionnel
- La qualité et la clarté de l'exposé
- La cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel
- Les motivations

La liste des admis sera publiée sur le site web de l'UFR et affichée à l'UFR de psychologie à compter du 9 juillet 2018.